



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E150192

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/01/2011

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 09/04/2023
0

Raison sociale : SARCIAUX KEVIN

LA REVELINAIS
35720 PLEUGUENEUC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC pleugueueuc

Siret : 529 555 138 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5000749-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000004813313404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000004813313404

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Téléphone : 02 99 69 43 37

Portable : 0667236527

Site Internet :

E-mail : kevin.sarciaux@orange.fr

Responsabilité légale :

SARCIAUX KEVIN CHEF D'ENTREPRISE

Fax :

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	07/12/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	08/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/10/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	08/12/2023
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation.	08/12/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.